



[ACCUEIL](#) | [QUI SOMMES NOUS ?](#) | [NOS ACTIONS: VOS GARANTIES](#) | [CONTACT](#)



Notre mission: un équilibre des forces !

Accueil > Nos actions

Voici comment savoir si votre installateur ou le prêteur a commis une ou plusieurs erreurs...

Nous analysons la rentabilité de votre installation. Nous expertisons le bon de commande et le procès-verbal de fin de travaux de votre installation.

PRE-ETUDE

Nous établissons un rapport D'INVESTISSEMENT, puis nous effectuons une analyse FINANCIERE.
En cas d'erreurs détectées, nous chiffrons vos gains potentiels.

POST-ETUDE

Les résultats de la pré-étude sont connus: vous désirez poursuivre ? Nous lançons la démarche.
Dès lors, après votre signature de la Convention, nous opérons le montage de votre dossier d'ETUDES et d'ANALYSE, et la conformité de votre bon de commande.

NEGOCIATION AMIABLE

Dès réception de l'Expertise, nous entamons immédiatement une phase de recouvrement amiable auprès de l'organisme financier. A cet effet, nous établissons plusieurs contacts écrits pour obtenir un accord amiable avec le prêteur. Cette phase amiable est d'ailleurs obligatoire pour pouvoir prétendre le cas échéant à l'issue favorable d'une phase judiciaire.

NOTRE INTERVENTION

- Un Rapport d'investissement complet (en cas de procédure judiciaire) réalisé par un expert mathématique
- Des consultations et études (réalisés par l'un de nos Cabinets Avocats partenaires, expérimentés en droit bancaire et de la consommation)
- La négociation avec le prêteur ou l'installateur
- Le suivi de votre dossier sur toute la période
- L'accès depuis notre extranet à votre dossier, 24/7.

VOIE JUDICIAIRE

En cas d'échec amiable: La voie judiciaire devient nécessaire.
Nous devons choisir un avocat mais vous restez libre du choix de celui-ci c'est une obligation légale.

Il prendra en charge votre dossier, pour défendre vos intérêts, selon la loi en vigueur (*cf. accueil*).
Nous avons négocié avec nos avocats des tarifs préférentiels.

Protection juridique: Nous vous aiderons à l'activer après éligibilité de votre dossier et signature de notre lettre de mission.

UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Nous négocierons avec l'organisme financier un protocole transactionnel, contenant le montant des remboursements du préjudice, ainsi que l'annulation de votre financement.

Contactez-nous.

> Courriel: dossier@egos.pro
> Tél.: 04.91.88.39.01
> Adresse: 180 avenue du Prado, 13008 Marseille

Mentions légales.

> EGOS Association 1901 - No RNA: W133027348 (Préfecture 13)
> Hébergeur: LWS
> Conception: NSII - Y.MASSIANI - 51331476500019
> Propriétaire du site: Association EGOS